



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12061
29 avril 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
DU JAPON AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Japon une lettre datée du 6 avril 1976 dans laquelle il est indiqué que M. Isao Abe a été nommé représentant du Japon au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

